

Failles et mouvements tectoniques dans le financement des droits des femmes et de l'égalité

Sophie Pouget

DANS **REVUE INTERNATIONALE ET STRATÉGIQUE** 2024/2 (N° 134), PAGES 121 À 128
ÉDITIONS **IRIS ÉDITIONS**

ISSN 1287-1672

DOI 10.3917/ris.134.0121

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategie-2024-2-page-121.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour IRIS éditions.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Failles et mouvements tectoniques dans le financement des droits des femmes et de l'égalité

Sophie Pouget

Déléguée générale de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici¹.

Dans un contexte de réduction des dépenses publiques et de cristallisation des enjeux démocratiques, le financement privé des droits des femmes et de l'égalité de genre joue un rôle d'importance. Les financements publics internationaux et nationaux en faveur des femmes et des filles sont à la baisse. Ainsi, alors que l'aide publique au développement (APD) représente la première source de financements français en faveur des droits des femmes, la coupe de 13% du budget 2024 de la solidarité internationale – soit 742 millions d'euros – implique une remise en cause de nombreux projets consacrés à la lutte contre les inégalités de genre. À l'échelle nationale, le budget du ministère délégué chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations vient d'être réduit de 10% – par le biais d'une diminution des crédits à hauteur de 7 millions d'euros.

1. La Fondation RAJA-Danièle Marcovici agit pour les femmes en France et dans le monde depuis 2006. Sophie Pouget intervient en qualité de juge assesseur à la Cour nationale du droit d'asile sur nomination du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. L'auteure remercie Armelle Godemet, chargée de plaidoyer à la Fondation RAJA-Danièle Marcovici, pour sa contribution à la préparation de cet article, ainsi que Nelson Amaya (OCDE) et Manon Provensal (Focus 2030) pour leur relecture.

Les financements publics se fragilisant, les actions menées par les acteurs de terrain sont parfois compromises et leur besoin de financement par le biais d'acteurs privés s'en trouve renforcé. Or, contrairement à l'aide publique au développement qui correspond aux grandes orientations de la politique française de coopération internationale et d'aide au développement, la philanthropie privée se définit selon les priorités des bailleurs. Il devient donc nécessaire de poser la question de l'état des lieux des financements privés en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre, qui reste un angle mort de la philanthropie. Bien évidemment, cela ne pourra être abordé sans mentionner la montée en puissance de mouvements agissant contre les droits des femmes à l'échelle nationale et mondiale. Enfin, il sera aussi utile de signaler les nouvelles pratiques visant à encourager les financements privés à investir dans les droits des femmes en respectant les organisations de terrain.

Les financements privés en faveur des droits des femmes : l'angle mort de la philanthropie

Les besoins pour financer la seule lutte contre les violences faites aux femmes sont considérables. En France, ils sont évalués entre 2,6 et 5,4 milliards d'euros¹. On peut donc imaginer l'ampleur des besoins destinés à transformer la société dans son ensemble pour aboutir à une véritable égalité de genre dans tous les domaines – éducation, santé, entrepreneuriat, égalité professionnelle, etc. Face à ces besoins, les financements publics nationaux et internationaux sont insuffisants. Actuellement, seulement 40 % de l'aide internationale intègre l'égalité de genre au sein de ses programmes. À l'échelle nationale, et pour reprendre l'exemple de la France où la cause des femmes est affichée comme grande cause nationale du quinquennat, si le budget d'intervention de l'État a effectivement augmenté depuis 2019, les financements ont été alloués en grande majorité à des dispositifs déjà existants. L'insuffisance du soutien financier aux nouveaux dispositifs est désormais renforcée par les dernières mesures de réduction budgétaire.

Les financements privés sont encore moins présents. Déjà en 2016, des organisations alertaient sur le fait que « l'intérêt des fondations à financer ces projets [consacrés à l'égalité de genre] ne se concrétise pas »². Reprenant les résultats de l'enquête conduite par le fonds féministe Mama Cash – qui agissait avec un budget de 22,4 millions d'euros en 2022 –, il était noté que sur les 145 fondations européennes sondées – dont la somme des engagements financiers

1. Fondation des Femmes, *Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ?* (Paris : 2023).

2. ONU Femmes France, Conseil économique, social et environnemental, Fondation des Femmes, Fonds pour les Femmes en Méditerranée, Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et W4, *Où est l'argent pour les droits des femmes ? Une sonnette d'alarme* (septembre 2016) : 15.



représentait 9 milliards d'euros –, seulement 37 % finançaient des actions en faveur de l'égalité. Une étude menée en France en 2018 par le Fonds pour les Femmes en Méditerranée et le Centre Français des Fondations pointait, quant à elle, que seulement 10 % des fondations généralistes françaises finançaient des actions en faveur de l'égalité¹. En 2021, le Centre de l'OCDE² sur la philanthropie constatait également que seulement 8 % des financements philanthropiques consacrés au développement étaient destinés à soutenir des actions en matière de droits et santé sexuels et reproductifs, droits des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes – sur un échantillon de 205 fondations, sur la période 2016-2019³. Ces financements sont principalement réalisés par des acteurs transnationaux et constituent une faible part de leur portfolio.

Si ces données ont le mérite d'exister, il n'en reste pas moins qu'elles n'offrent

La philanthropie privée n'est toujours pas pleinement mobilisée en faveur des droits des femmes

qu'une image partielle et incomplète du secteur philanthropique et de son engagement à l'égard de sujets tels que celui de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles – violences sexuelles, violences intrafamiliales, violences sexistes, mariages forcés et mariages précoces, mutilations génitales féminines, etc. –, l'accès à l'éducation et à l'égalité des chances pour les filles et les femmes, et enfin l'accès à tous les droits économiques – propriété, héritage, etc. – et à des métiers à parts égales avec les hommes et à salaire égal. En effet, contrairement aux fondations internationales et nationales d'envergure qui communiquent régulièrement, les acteurs philanthropiques de plus petite taille – fondations reconnues d'utilité publique, d'entreprise ou abritées, et fonds de

dotation – ne mesurent pas ou ne communiquent pas quant à leurs actions ou au volume de leurs engagements financiers.

L'absence de données exhaustives et publiques n'empêche toutefois pas d'observer que la philanthropie privée n'est toujours pas pleinement mobilisée en faveur des droits des femmes. Pour cette raison, des bailleurs ont créé, en 2023, une Coalition pour une philanthropie féministe⁴. Faisant le double constat

1. Fonds pour les Femmes en Méditerranée et Centre Français des Fondations, « La part des fonds et des fondations dans la promotion des femmes et des filles » (2018).

2. Organisation de coopération et de développement économiques.

3. OCDE, *Private Philanthropy for Development – Second Edition. Data for Action* (Paris : Éditions OCDE, 2021).

4. Membres de la Coalition : Focus 2030, Fondation CHANEL, Fondation de France, Fondation des Femmes, Fondation Médecins du Monde, Fondation RAJA-Danièle Marcovici, Fondation pour la Recherche sur l'Endométriose, Fondation BNP-Paribas, Fonds L'Oréal pour les Femmes, Fonds pour les Femmes en Méditerranée – FFMed, Kering Foundation et Mirova Foundation.

de l'insuffisance de la mobilisation du secteur privé sur les questions d'égalité de genre et du sous-financement des organisations œuvrant pour les femmes et l'égalité, ce collectif s'est donné pour triple mission de promouvoir l'égalité de genre et les droits des femmes et des filles au sein de la philanthropie française, de mobiliser des ressources en ce sens et de mutualiser les expertises et initiatives. La coalition coordonne actuellement une étude visant à établir un état des lieux complet des acteurs de la philanthropie française agissant en faveur des femmes et de l'égalité. Une telle initiative est nécessaire afin de compléter et renforcer la mobilisation des organisations de la société civile qui se mobilisent et alertent quant à leur sous-financement. Comme le Fonds Féministes en Action¹ le souligne, le soutien aux organisations féministes est en effet « un investissement nécessaire et efficace pour faire avancer les droits des femmes »².

La fragilité des financements des organisations de la société civile agissant pour les droits des femmes : un risque de faille démocratique face au *backlash*

Les organisations de la société civile engagées pour les femmes et les filles sont sous-financées et, pour certaines, attaquées en raison de leurs engagements progressistes en faveur des droits des femmes. Dès 2016, une baisse des financements des associations féministes était constatée³. L'association AWID⁴ relève que sur les 4 000 structures du « Sud global » ayant sollicité le Fonds mondial pour les femmes entre 2015 et 2019, 48 % avaient un budget annuel de moins de 30 000 euros et 2 % un budget de plus de 1 million d'euros⁵. Aujourd'hui, selon l'initiative Féministes en Action, près de 40 % des

1. Ce fonds, soutenu par l'Agence française de développement (AFD), représente un engagement de 15 millions d'euros sur quatre ans cogéré par trois organisations non gouvernementales – CARE France, Equipop et Oxfam France – et trois fonds féministes – le FFMED, le Fonds pour les Femmes Francophones – XOESE établi au Togo et l'Initiative Pananetutugri pour le bien-être de la femme (IPBF) basé au Burkina Faso.

2. « Soutenir les organisations féministes : un investissement nécessaire et efficace pour faire avancer les droits des femmes », *feminaction.fr*, 15 décembre 2023.

3. Conseil économique social et environnemental, Fondation des Femmes, Fonds pour les Femmes en Méditerranée, Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et W4, *Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ?* (novembre 2018) : 55 : « Une grande partie de ces associations s'est appauvrie. Leur budget moyen annuel est passé en 2017 sous la barre des 50 000 euros, alors qu'il atteignait, en 2016, 56 000 € ».

4. Association pour les droits des femmes dans le développement / Association for Women's Rights in Development.

5. AWID, « Où est l'argent pour l'organisation des mouvements féministes ? Présentation de données et appel à l'action » (2021).



La fragilité des financements des organisations de la société civile agissant pour les femmes a aussi un coût politique

organisations de la société civile sont dotées d'un budget annuel inférieur à 25 000 euros, et 58 % d'un budget de moins de 50 000 euros¹.

Le manque de financement de ces organisations constitue un réel obstacle à

la construction d'une société juste et égalitaire, en ce qu'il a pour conséquence de contraindre les acteurs de la société civile. Tout d'abord, ceux-ci sont bien souvent obligés de se limiter à des actions de terrain ou d'urgence et n'ont pas toujours la capacité de s'investir dans des actions de « plaidoyer », c'est-à-dire des actions visant à contribuer à améliorer les politiques publiques sur la base des constats et réalités de terrain. Bien souvent, les programmes et projets axés sur les actions de plaidoyer et de sensibilisation ne sont pas financés malgré leur caractère essentiel dans la dynamique de promotion des droits des femmes. À titre d'exemple, si la « liberté garantie » pour les femmes de recourir à l'interruption volontaire

de grossesse (IVG) est désormais inscrite dans l'article 34 de la Constitution française depuis mars 2024, c'est bien grâce à l'engagement sans relâche des associations, dont certaines sont malmenées financièrement voire politiquement. Par ailleurs, le manque de financement des organisations de la société civile a un coût économique et social, car ce sont ces acteurs qui fournissent aux femmes les services dont elles ont le plus besoin, particulièrement dans un contexte d'austérité budgétaire ou dans les territoires les plus fragiles – quartiers défavorisés ou zones rurales, notamment. Logement d'urgence, soins médicaux et psychologiques, égalité des chances dans le domaine scolaire et universitaire, retour à l'emploi, etc. : l'ensemble de ces services est plus difficile d'accès pour les femmes et les filles, et c'est donc sur elles que pèse le coût de la précarisation financière des associations.

De plus, au-delà de son coût social et économique, la fragilité des financements des organisations de la société civile agissant pour les femmes a aussi un coût politique. En effet, la vitalité de ces organisations est le meilleur rempart face au phénomène du « backlash »². Né dans les années 1990 aux États-Unis, ce concept évoque l'offensive réactionnaire, suivant une « stratégie déployée par les conservateurs et les outils qu'ils mobilisent pour menacer, attaquer et bafouer ces droits [des femmes] »³. La montée des mouvements antidroits se déploie

1. « Soutenir les organisations féministes : un investissement nécessaire et efficace pour faire avancer les droits des femmes », *op. cit.*

2. Susan Faludi, *Backlash. The Undeclared War Against American Women* (New York : Crown, 1991).

3. Amandine Clavaud, Lucie Daniel, Clara Dereudre et Lola-Lou Zeller, *Droits des femmes :*

aujourd'hui dans tous les secteurs d'activité, et même les politiques publiques. Elle a une dimension mondiale, car « le backlash ne se limite à aucun pays ni à aucun continent » – comme on le voit aux États-Unis, en Hongrie, en Pologne, en Italie, en Turquie, en Israël, au Sénégal ou encore en Corée du Sud¹. Elle est portée par une grande variété d'acteurs : partis politiques, groupes religieux de confessions diverses – catholiques, évangéliques, mormons, orthodoxes russes, musulmans, etc. –, organisations antiavortement et influenceurs conservateurs. Il s'agit d'une véritable *constellation* d'acteurs agissant à l'échelle transnationale par le biais d'alliances, de réseaux et de rassemblements – comme le symposium sur la famille organisé par le Forum des professionnels chrétiens du Kenya en mai 2024 ou la conférence sur la « renaissance de la liberté en Argentine et dans le monde » organisée en juin 2024 par le Cato Institute avec le soutien de Javier Milei. Ces acteurs vont parfois même jusqu'à s'ingérer dans la politique intérieure de certains États, notamment africains. Par exemple, l'organisation non gouvernementale espagnole antiavortement CitizenGO a agi au Kenya

afin d'empêcher l'adoption d'une loi sur la santé reproductive lors des élections parlementaires de 2022².

L'ensemble de ces acteurs agissent grâce à des financements identifiés. Dans son rapport de 2021, l'Observatoire sur l'universalité des droits établit une typologie des sources de financement de ces mouvements antidroits³. Les principales sources de financement sont les dons ou subventions anonymes de donateurs privés ultraconservateurs. Ainsi, le Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs (EPF) a identifié l'influence des « mégadonateurs » de la droite chrétienne américaine en Europe entre 2008 et 2019, comme la National Christian Foundation, qui a dépensé 1,57 milliard de dollars sur cette période⁴. D'autres sources de financement proviennent d'entreprises liées à des institutions religieuses, voire d'acteurs étatiques qui

L'intégration du genre dans les stratégies philanthropiques favorise également la prise en compte d'autres vulnérabilités

combattre le backlash. *Recommandations pour la politique étrangère de la France* (Paris : Equipop – Fondation Jean Jaurès, 2023).

1. Delphine O, *La diplomatie féministe est un sport de combat* (Paris : Tallandier, 2023).

2. *Ibid.*

3. Observatoire sur l'universalité des droits, *Nos droits en danger : il est temps d'agir* (Toronto : AWID, 2021).

4. Neil Datta, *La partie émergée de l'iceberg : des financements issus de l'extrémisme religieux visent à faire reculer les droits humains en matière de santé sexuelle et reproductive en Europe (2009 – 2018)* (Bruxelles : European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Rights, 2021).



viennent compléter les financements privés – en Hongrie, par exemple. Certains véhicules juridiques utilisés sont des structures philanthropiques, telles que des fonds de dotation ou des fondations. L'EPF a observé 54 de ces organisations et constaté qu'à elles seules, entre 2009 et 2018, elles ont permis de financer, à hauteur de 707,2 millions de dollars, des actions telles que des activités anti-avortement, des campagnes anti-LGBTQIA+ et la mobilisation des réseaux sociaux ultraconservateurs. L'EPF constate une hausse du budget annuel de ces structures, passant de 20 à 80 millions de dollars en dix ans, et continuant à progresser depuis 2018.

Ces actions de résistance au progrès social et à la protection des droits des femmes bénéficient donc aujourd'hui de financements conséquents, consolidés, organisés et transnationaux, alors que les acteurs progressistes engagés historiquement sur ces sujets font face à un désengagement de la dépense publique et une insuffisance de mobilisation du secteur privé philanthropique.

Mieux financer les droits des femmes et l'égalité de genre : l'urgence de se mobiliser et repenser les pratiques philanthropiques

Face aux failles en matière de financement des droits des femmes, il est nécessaire de mobiliser la philanthropie en l'encourageant à financer davantage et mieux les organisations de la société civile agissant pour l'égalité de genre. Cela passe par un plaidoyer fort au sein du secteur de l'intérêt général afin d'alerter sur l'insuffisance du soutien financier et la fragilité économique des acteurs de terrain qui jouent un rôle essentiel auprès des femmes et des filles les plus vulnérables. La Coalition pour une philanthropie féministe, tout comme d'autres réseaux et coalitions philanthropiques, s'empare de ce sujet. Cela implique aussi d'encourager les acteurs de l'intérêt général, quels que soient leurs axes d'action, à adopter une approche sexospécifique. En effet, les enjeux d'égalité et de droits des femmes sont des enjeux transversaux présents dans tous les domaines de la société, et ainsi dans la quasi-totalité des sujets portés par les acteurs de l'intérêt général – culture, éducation, alimentation, sport, santé, etc. De manière vertueuse, l'intégration du genre dans les stratégies philanthropiques favorise également la prise en compte d'autres vulnérabilités telles que l'appartenance à des groupes sociaux particuliers ou la localisation géographique.

Par ailleurs, les organisations de la société civile doivent pouvoir recevoir des financements flexibles leur permettant de mettre en place, sur le long terme, de nouvelles méthodes de travail, et de consacrer du temps à la structuration et au développement de leurs actions et leurs ressources ainsi qu'à la formation, à la montée en compétences et au bien-être de leurs équipes salariées et bénévoles.

Ces financements doivent se répartir auprès de l'ensemble des mouvements féministes, dans toute leur diversité, avec une attention toute particulière envers les organisations locales et *grassroots*, les activistes et les communautés les plus marginalisées et précarisées. Selon ces principes, le réseau Prospera, qui regroupe 44 fonds féministes – pour un volume financier de 214,7 millions de dollars en 2020 –, promeut un modèle de financement ciblé et flexible. Dans son rapport faisant le bilan de cinq ans d'action, le réseau met en avant une philanthropie « basée sur la confiance, la démocratie et la décolonisation, ce qui signifie que les activistes sont au centre de notre travail, où les fonds écoutent, voient et répondent avec intention aux besoins des activistes »¹.

Pour des acteurs philanthropiques envisageant de faire évoluer leur stratégie de financement, il est ainsi possible de s'inspirer de l'ensemble de ces principes et approches en développant des initiatives hybrides, telles que le Fonds féministe pour le climat lancé par la Fondation RAJA-Danièle Marcovici en 2023. Ce fonds vise à soutenir des organisations féministes soutenant le rôle des femmes dans la protection de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique, en donnant un *coup de pouce* par l'octroi d'un premier financement flexible à des structures opérant avec un budget de moins de 20 000 euros, dans l'objectif de faire *effet de levier*. Cette initiative pilote a permis de soutenir, en 2023, 12 structures avec un financement flexible fondé sur la confiance.

Des financements accrus, flexibles, fondés sur la confiance, déployés par le secteur public autant que le secteur privé, afin de protéger les droits des femmes, œuvrant à plus de justice sociale et une véritable égalité de genre, voilà ce mouvement tectonique qu'il faut soutenir pour éviter les failles dans notre système démocratique. ■

1. Prospera INWF, « Financement féministe en pratique. Tendances sur 5 ans de Prospera INWF (2016-2020) », *trends.prospera-inwf.org*.